

Un

diplôme

grâce À

Votre

expérience ?

Pourquoi pas ?



Où s'informer ?

Validation des Acquis de l'Expérience

académie de Montpellier **É) GIP FORMAVIE**)  
 éducation nationale **DAVA**  
 Dispositif Académique de Validation des Acquis

T 04 67 15 82 56

Aude ▶ T 04 68 47 39 65  
 Gard - Lozère ▶ T 04 66 26 65 78  
 Hérault ▶ T 04 67 15 82 56  
 Pyrénées-Orientales ▶ T 04 68 61 08 22

<http://www.ac-montpellier.fr>

UNIVERSITÉS

- Montpellier I - DIDERIS ▶ T 04 67 82 12 60
- Montpellier II - CREUFOP ▶ T 04 99 58 52 85
- Montpellier III - SUFCO ▶ T 04 67 14 55 55
- Université Perpignan - SCUIO ▶ T 04 68 66 20 40
- Conservatoire national des arts et métiers - CNAM ▶ T 04 67 63 88 57



conception et réalisation : Groupement d'Intérêt Public GIP FORMAVIE dans le cadre du Dispositif Académique de Validation des Acquis cofinancé par le ministère de l'Éducation nationale et le Fonds social européen

marline pacheco-saint-bary - act09 - photos : aramanda - mark stout - l andrey popov - yuri arcours - philip dats/fotolia.com

Votre

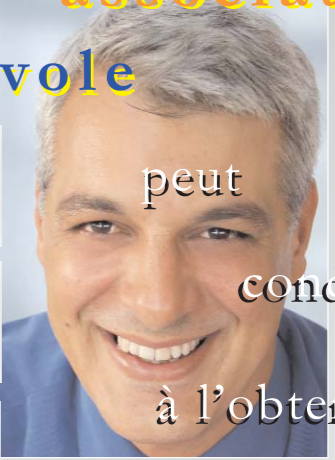
EXPÉRIENCE

professionnelle

associative

bénévole

V A E



peut

conduire

à l'obtention

d'un

DIPLÔME !

LOI du

17 janvier 2002

Toute personne

engagée  
dans la

Vie Active

depuis

au moins

peut

trois  
ans

faire

valider

son Expérience

pour obtenir

un **DIPLÔME**

# Diplômes de l'éducation nationale concernés

CAP	✓	Certificat d'Aptitude Professionnelle
BEP	✓	Brevet d'Étude Professionnel
MC	✓	Mention Complémentaire
BP	✓	Brevet Professionnel
BAC PRO	✓	Baccalauréat Professionnel
BT	✓	Baccalauréat Technologique
BTS	✓	Brevet de Technicien Supérieur
DEES	✓	Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé
DEETS	✓	Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé



Les diplômes de l'enseignement supérieur :  
DUT - DEUST - LICENCE PROFESSIONNELLE - LICENCE - MASTER

## Comment ?

En décrivant

Votre Expérience

dans un  
dossier

Un jury

décide

d'Attribuer

la totalité

ou une partie du

**DIPLÔME**